

**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N°dél. : 001169

Rapport M

Séance du jeudi 9 septembre 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports 0.I, A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, I.I.1, I.I.2, I.I.3, I.I.4, 3.I, 10.I

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX (à partir du rapport A) Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport E), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport J), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA (jusqu'au rapport I.I.4), Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (à partir du rapport A et jusqu'au rapport L), Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD (jusqu'au rapport E), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX (jusqu'au rapport C), Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport G), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN (jusqu'au rapport I), Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport A), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport A), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT (à partir du rapport A et jusqu'au rapport I.I.4), Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (à partir du rapport K), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport I.I.1) Boussières : Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport B) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport L) Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET (à partir du rapport A), Philippe GUILLAUME Chauxenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISSON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT (représenté par Jean-Claude FORESTIER), Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI (jusqu'au rapport E) Ecole-Valentin : Yves GUYEN (à partir du rapport E) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET Miserey-Salines : Marcel FELT (à partir du rapport E), Denis JOLY (à partir du rapport B) Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET (à partir du rapport K) Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport J), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport I.I.4) Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport A) Pirey : Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE (jusqu'au rapport I.I.4) Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport A), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT (jusqu'au rapport I), Alain VIENNET (jusqu'au rapport I) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY (à partir du rapport A) Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET.

Etaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENEDEAU DE LAPRAIRIE, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Cyril DEVESA, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Lazhar HAKKAR, Michel OMOURI, Béatrice RONZI Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC Chalezeule : Christophe CURTY Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Ecole-Valentin : André BAVEREL Gennes : Jean SIMONDON Le Gratteris : Cédric LINDECKER Marchaux : Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Nancray : Daniel ROLET Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Claude OYTANA Pouilly-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Torpes : Bernard LAURENT Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : Emmanuel DUMONT.

Procurations de vote :

Mandants : P. BONTEMPS (à partir du rapport K), B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI, C. DEVESA, F. GERDIL-DJAOUAI, D. GENDRAUD (jusqu'au rapport 0.I et à partir du rapport M), J.F. GIRARD (à partir du rapport F), J.P. GOVIGNAUX (à partir du rapport D), L. HAKKAR, V. HINCELIN (à partir du rapport H), S. JEANNIN (à partir du rapport J), M. OMOURI, B. RONZI, J. SCHIRRER (jusqu'au rapport J), B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport M), A. BAVEREL, B. VIONNET, D. PARIS, S. MONLLOR, G. VALLET (jusqu'au rapport J), D. ROLET, P. BELUCHE (à partir du rapport K), J.M. BOUSSET, M. BILLOT (à partir du rapport J), A. VIENNET (à partir du rapport J).

Mandataires : J. PANIER (à partir du rapport K), N. GUILLEMET, F. MONNEUR, C. THIEBAUT, J.J. DEMONET, S. WANLIN (jusqu'au rapport 0.I et à partir du rapport M), N. WEINMAN (à partir du rapport F), J.C. ROY (à partir du rapport D), A. GHEZALI, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport H), F. FELLMANN (à partir du rapport J), P. BONNET, D. GENDRAUD, N. BODIN (jusqu'au rapport J), R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport M), Y. GUYEN, B. BECOULET, C. PREIONI, M. COTTINY, J.M. CAYUELA (jusqu'au rapport J), J.P. MARTIN, B. BOURDAIS (à partir du rapport K), J.M. FAIVRE, A. AVIS (à partir du rapport J), C. LIME (à partir du rapport J).

Objet : Syndicat Mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des Déchets (SYBERT)

Syndicat Mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des Déchets (SYBERT)

Rapporteur : M. Eric ALAUZET, Président du SYBERT

Statut : Syndicat Mixte

Nom du Président : Eric ALAUZET

Siège : 4 Rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex

Collectivités membres : CAGB (79,5 %) - CC Amancey Loue Lison (1,5 %) - CC du Canton de Quingey (3,6 %) - CC du Pays d'Ornans (4,5 %) - CC des Rives de l'Ognon (1,6 %) - CC de Vaîte Aigremont (2,7 %) - CC du Val de la Dame Blanche (2,5 %) - CC du Val Saint Vitois (4,1 %) (% en population)

Représentants de la CAGB :

- 45 délégués titulaires (E. Alauzet, G. Ardiet, S. Barassi, A. Baverel, JM. Bousset, M. Bultot, J. Canal, MO. Crabbe-Diawara, B. Cypriani, M. De Wilde, O. Faivre-Petitjean, F. Fellmann, JL. Fousseret, F. Galliou, JP. Govignaux, P. Guillaume, T. Javaux, M. Jeannin, D. Joly, J. Josso, MN. Lathuilière, B. Laurent, M. Lethier, JS. Leuba, C. Lime, JM. May, A. Ménérier, M. Omouri, C. Oytana, J. Piquard, R. Pourcelot, F. Presse, JP. Prost, P. Racine, J. Rosselot, J. Schirrer, P. Simonin, JP. Taillard, C. Thiebaut, G. Vallet, A. Viennet, B. Vionnet, C. Voidey, B. Vougnon, S. Wanlin),

- 45 délégués suppléants (B. Ronzi, JJ. Demonet, A. Ghezali, JC. Roy, E. Dumont, P. Gonon, M. Loyat, MN Scholler, S. Jeanin, JM. Girerd, C. Tessier, N Weinman, F. Monneur, P. Bonnet, D. Poissenot, C. Gelin, H. Akodad, N. Guillemet, JP Vagne, A. Blessemaille, P. Peltier, B. Madoux, P. Noroy, JN. Besançon, B. Astric, E. Prod'homme, A. Henriët-Schwerdorffer, C. Curty, M. Felt, J. Louison, A. Avis, M. Cottiny, W. Sina-Aucant, R. Lemaire, C. Barthelet, J. Curty, M. Carteron, F. Moniotte, F. Taillard, S. Monllor, M. Cayuela, D. Rolet, P. Beluche, D. Paris, F. Gillet).

	Budget 2010 (BP + DMI)	Participation CAGB (2009)	%
Fonctionnement	14 747 741 €	9 232 213 €	41 %
Investissement	6 233 532 €		

Rappel : la population de la CAGB représente environ 80 % de la population du territoire couvert par le SYBERT.

I. Rapport d'activité 2009

Le SYBERT est compétent pour le traitement des déchets, ce qui comprend le compostage des déchets organiques, la création et la gestion des déchetteries, la construction et la gestion des centres de tri, le traitement des déchets résiduels des ménages et assimilés (incinération...), le traitement des déchets ultimes et la réhabilitation des sites de traitement abandonnés.

Il est composé de 8 adhérents étant compétents pour la collecte des déchets. Il couvre 198 communes, 224 817 habitants et 1 500 m².

Le SYBERT dispose d'une équipe de 25 agents mis à disposition par la CAGB.

Les contributions sont appelées pour partie à l'habitant (administration générale, prévention, déchetteries) et pour partie à la tonne (tri, incinération).

En 2009, le SYBERT a vendu 1 251 composteurs et en a donné 188 à des mairies et écoles primaires ou maternelles. Depuis le lancement de l'opération, on estime que 9 160 foyers sont équipés de composteurs SYBERT, soit 19,4 % de la population pavillonnaire.

En 2009, les 18 déchetteries du SYBERT, ouvertes à tous les habitants du territoire, ont accueilli 640 032 visiteurs (+ 8 %) et 49 220 t de déchets (+ 4 %). La plupart des déchets sont traités localement, sauf les déchets dangereux (installations régionales ou interrégionales).

En 2009, 13 223 t d'emballages et de papiers (- 3 %) ont été livrés dans un des 3 centres de tri (DERICHEBOURG Franois, SITA Chemaudin et NICOLLIN Corcelles). Le refus de tri est de 12,72 %, ce qui est relativement faible. 7 969 t de verre ont été dirigés directement vers des filières de recyclage, ainsi que 225,31 t de papier.

En 2009, l'usine d'incinération a reçu 48 741 t d'ordures ménagères résiduelles (- 3 %), 3 020 t de déchets tiers (communes, professionnels) et 1 366 t de déchets mis en balle en 2008. Les 2 lignes d'incinération en service (n°3 et n°4) ont produit 66 961 MWh de chaleur (réseau de chaleur...), 3 738 MWh d'électricité. Les sous-produits sont : 10 427 t de mâchefers (tous valorisés en sous-couche routière), 1 296 t de métaux ferreux (recyclés), 62 t de métaux non ferreux (recyclés) et 1 675 t de Résidus d'épuration des fumées d'incinération ou REFIOM (centre de stockage pour déchets dangereux à Vaivre 70). Les mesures réalisées dans l'environnement et les rejets gazeux ou aqueux sont tous conformes à l'arrêté préfectoral d'exploitation.

Fin 2009, la quasi totalité du programme de réhabilitation des anciens sites de traitement voté par le SYBERT en 2004 est achevé. Il l'est totalement au printemps 2010.

Le taux de collecte sélective (y compris déchetterie) est de 59 %.

Le taux de valorisation matière (hors mâchefers) est de 38 %.

II. Objectifs 2010

L'un des 2 fours d'incinération étant ancien, les élus du SYBERT anticipent son arrêt depuis 2005. Son renouvellement, engendrant un surcoût de 6 €/hab pour la seule incinération, avait été envisagé dans une 1^{ère} étude puis abandonné au profit d'une meilleure valorisation de la matière organique. Une 2^{nde} étude a porté sur la collecte sélective des biodéchets, le tri mécanique ou mécano-biologique suivi de compostage ou de méthanisation. Ces pistes ont été abandonnées en raison d'une hausse de 16 à 24 €/hab et d'investissements importants limitant l'effet financier d'une baisse des quantités de déchets. Le SYBERT a donc étudié des pistes alternatives, adoptées lors du Conseil syndical du 22 juin 2010 et guidées par le choix de l'ensemble de ses adhérents de mettre en place une facturation incitative (RI).

La signature d'un Programme local de prévention permet de mettre en place des actions de prévention financées à hauteur de 1 €/hab par l'ADEME et d'éviter environ 3 000 t/an de déchets : réparation, ré-emploi, lutte contre le gaspillage alimentaire, réseau de référents, ménages exemplaires, couches lavables...

Le compostage doit être développé dans tous les types d'habitat : dans les jardins individuels, dans les petits collectifs, avec un accompagnement à la mise en place, et dans les grands collectifs denses, y compris en habitat social et centre ancien. Une démarche concertée avec l'ensemble des acteurs de chaque quartier sera nécessaire, de même qu'un accueil contrôlé des habitants et des déchets à des horaires fixes. Le gisement concerne plus de 7 700 t/an de biodéchets. Le coût de ce dispositif est de 4,3 €/hab à l'horizon 2015, y compris un agent supplémentaire au SYBERT.

Les déchetteries vont connaître, du fait de la RI, une hausse des fréquentations et des déchets. Pour y faire face, il faudra élargir les horaires d'ouverture, développer des filières de recyclage et mettre en place des contrôles d'accès, afin d'améliorer le tri et de facturer mieux les non-ménages. L'ensemble entraînera une hausse de 2 €/hab, y compris un agent supplémentaire au siège du SYBERT et 2 gardiens, sur sites, à l'horizon 2015.

La RI et l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques entraînera une hausse de 3 500 t/an de déchets à trier, soit 0,7 €/hab, à l'horizon 2015.

Le four d'incinération 3 sera maintenu en service le plus longtemps possible et sera optimisé par l'accueil de déchets tiers (professionnels, collectivités voisines). Tant qu'il fonctionnera, une économie de 4,9 €/hab est attendue. En parallèle, il faudra construire un quai de transfert pour exporter l'excédent vers des usines d'incinération non saturées. Dès lors qu'il faudra exporter, environ 5 000 t/an à l'horizon 2015, une hausse de 5,1 €/hab est attendue.

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ces éléments.

Pour extrait conforme,

Le Président

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 21.SEP 2010